

Nos lecteurs auront remarqué le soin avec lequel, pendant tout le cours de cette affaire, nous nous sommes appuyés sur les assertions de l'*Impartial de Loiret*, que nous avons lieu de croire exactement renseigné. L'*Impartial* contient aujourd'hui une note par laquelle il déclare mettre fin au débat. Cette note contient d'abord l'ordre du jour voté à l'unanimité par le comité départemental de secours aux blessés que nous avons reproduit hier, puis elle ajoute :

« A la suite de cette communication, nous croyons devoir faire connaître une lettre que nous recevons de M. Albert de Peyvalle, membre du Comité de secours aux blessés; elle expliquera les divergences de détail de cette trop longue discussion :  
 « Je reconnais que la rédaction de l'*Impartial* a été induite en erreur par la déclaration que j'ai faite en public, touchant l'exactitude des faits allégués par M. de Lacombe dans sa lettre adressée au journal le *Français*.  
 « Dans la séance du 4 décembre, où j'ai fait la proposition d'admettre le faucon des zouaves, il n'a été fait aucune allusion aux numéros des régiments, aux drapeaux étrangers, à la bannière de Jeanne d'Arc, ni aux couleurs de la ville d'Orléans. Ces questions avaient été posées et résolues négativement dans deux séances précédentes, auxquelles je n'assistais pas, sans d'ailleurs qu'on ait jamais mis en balance ces signes avec la bannière des zouaves pontificaux.  
 « Orléans, le 8 janvier 1874.

« Albert de BENOY DE PUYVALLE. »  
 Il n'en est pas moins avéré que l'admission de la bannière des zouaves pontificaux proposée au sein du Comité n'a pas été prise en considération, et que cette exclusion constitue un fait profondément regrettable aux yeux de « tous ces hommes de bonne foi, étrangers à nos discordes et supérieurs à nos partis, qui forment la partie saine et comme la conscience de la société française ». Car cette bannière n'était pas autre chose que le symbole de cette devise : « Dieu et Patrie » adoptée par M. de Kératy, dans une inspiration de pur et vrai patriotisme. Fidèles à l'engagement que nous avons pris dans notre numéro du 30 décembre, et en présence de la lettre de M. de Peyvalle, nous ne pouvons plus de continuer le débat.

La discussion est donc terminée; cela ne veut pas dire que la lumière soit faite.

**Récit du coup d'Etat de Madrid**

Des correspondances particulières de Madrid nous donnent enfin des détails circonstanciés sur les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la dissolution des Cortès. Ces détails, qui, car rétrospectifs, sont des plus curieux, car ils donnent la physiologie complète d'événements qui changent au tout au tout la face des choses en Espagne. Voici ce qu'on nous écrit sous la date du 4 janvier :

« Depuis plusieurs jours, à la suite des dissidences survenues entre MM. Salmeron et Castelar, on considérait dans l'entourage de ce dernier la chute du gouvernement comme à peu près inévitable, et dans le public, depuis plusieurs jours, également, on s'attendait à un coup d'Etat pour lequel, disait-on, Serrano et Castelar étaient d'accord.  
 « Le fait est que dans les deux ou trois jours qui ont précédé la réunion des Cortès, M. Castelar a eu plusieurs conférences avec le maréchal Serrano; le 2 il a fait assigner toute la garnison, il a fait concentrer aux portes de Madrid toute la garde civile d'un rayon assez étendu, il a fait venir de l'artillerie jusque d'Audalouze; s'il ne l'a pas fait, il a autorisé d'autres à le faire, attendu qu'il n'est pas admissible que toutes ces mesures aient été prises sans qu'il en eût connaissance.  
 « Ceci posé, voici un récit rapide des événements :  
 « Vendredi, à trois heures un quart, la séance des Cortès commença par une déclaration du président Salmeron déclarant vacants tous les districts des députés qui

vraient le ciel? Renoncer à l'heureuse vie qu'elle lui promettait? Mais une autre idée assombrit bientôt son visage. N'est-ce pas un des caractères distinctifs de cette maladie, qu'à mesuré que la mort approche, les malades se croient plus près de leur guérison? Et cependant, s'il se trompait? Si, réellement Hélène pouvait encore guérir sans qu'il eût besoin de lui dire un dernier adieu? Ne pouvait-il pas retarder son départ de quelques jours! Pourquoi devait-il entreprendre précisément ce jour-là son douloureux voyage.

Toutes ces idées traversaient avec la rapidité de l'éclair le cerveau du malheureux Valentin, ému et ravi comme il l'était par les paroles de sa femme. Il chancelait dans sa résolution et ne trouvait plus la force de répondre.  
 « Croyez-moi, Valentin, continua Hélène, mon plus grand plaisir est de ne plus vous causer de chagrin. Au contraire si mes forces le permettent, je ferai tout ce qui pourra vous être agréable. J'irai ce matin dans la serre, pas longtemps, mais j'y retournerai. Vous me montrerez les fleurs, n'est-ce pas? Avec calme, sans agitation, pour quelque temps encore. Ainsi peu à peu je reprendrai mes forces, et quand le beau mois de mai fera tout reverdir au dehors, nous irons nous promener ensemble dans le parc et dans la campagne. Ma mère a raison, on doit lutter contre les idées folles, surtout lorsqu'elles vous rendent ingrat et vous font oublier vos devoirs.

avaient accepté du gouvernement emplois et honneurs, premier acte d'hostilité envers le gouvernement qu'il privait ainsi d'un certain nombre de voix relativement considérable, vu le peu d'écart existant entre les deux fractions de la Chambre.  
 Le ministre de l'intérieur fut ensuite deux projets de loi relatifs à l'appel des réserves, puis M. Castelar monta à la tribune et lut le message que vous connaissez. Cette lecture, accueillie avec une froideur marquée, fut suivie de la présentation d'une proposition approuvant la conduite du gouvernement et lui donnant un vote de confiance.  
 La gauche présenta une contre-proposition déclarant n'y avoir pas lieu à délibérer sur cette proposition. Au moment où l'on allait procéder au vote (nominal), M. Castelar déclara que son approbation entraînerait la démission immédiate du gouvernement parce qu'elle lui ôterait la force morale nécessaire pour continuer à garantir le maintien de l'ordre. La gauche, faussant le sens de cette déclaration, contesta au gouvernement, par l'organe du député Santa Maria, le droit de se retirer avant d'être remplacé. Le président de l'Assemblée interrompit l'orateur en déclarant que le gouvernement connaissait son devoir et qu'il n'y manquait pas. M. Castelar répéta que l'approbation de cette contre-proposition enlevant au gouvernement toute autorité morale, le mettait dans l'impossibilité absolue de répondre du maintien de l'ordre et qu'il serait, par conséquent, indispensable de constituer immédiatement un nouveau gouvernement.  
 A ce moment, il se produisit un immense tumulte, M. Santa Maria voyant le triomphe de M. Castelar inévitable, s'empressa de retirer sa proposition, et quoique deux autres députés l'eussent reprise, M. Salmeron refusa de la mettre aux voix.  
 On commença donc la discussion du vote de confiance, discussion qui, sans une suspension de séance de 7 h 1/2 à 11 heures, dura jusqu'à 5 heures 20 du matin, appuyée et combattue dans d'interminables discours, qui paraissent n'avoir d'autre but que de gagner du temps.  
 Après la proposition de votre confiance, rejetée en fin par 120 voix contre 100, la séance fut suspendue pour vingt minutes afin que les triomphateurs se méissent d'accord sur le choix de la personne qui devait remplacer M. Castelar. Mais au lieu d'agir rapidement, ils perdirent leur temps en conférences et en discussions, de telle façon que, lorsqu'ils entraient en séance, les troupes que le général Pavia, capitaine général de Madrid, avait mises en mouvement aussitôt qu'il avait connu le vote des Cortès, arrivaient devant le Congrès, occupant toutes les issues et braquant trois pièces de canon devant l'édifice. Il était alors 7 heures du matin. Un aide de camp du général Pavia entra au Congrès et déclara à M. Salmeron que l'Assemblée avait dix minutes pour se dissoudre. Tempête, tumulte, décret d'accusation contre M. Pavia, résolution de mourir sur les bancs, etc., etc.  
 Les dix minutes écoulées, des soldats se présentèrent à l'entrée de la salle des séances la baïonnette au fusil. On leur parle, on leur rappelle le respect dû à l'Assemblée et ils s'arrêtent hésitants. Mais un colonel arrive, les excite énergiquement à avancer et ils avancent de nouveau. A ce moment, quelques coups de feu partent dans le couloir et amènent un sautoir qui peut général Pavia envoie alors deux aides de camp à la tribune diplomatique et fait escorter les agents diplomatiques qui s'y trouvaient.  
 Pendant que cela se passait, les troupes occupaient tous les points stratégiques de Madrid, et des canons étaient placés à l'entrée de chacune des rues débouchant à la place Mayor, à la Puerta del Sol, à la place d'Antonio Martin, etc.  
 Le ministre de l'intérieur, le gouvernement de la province, l'Ayuntamiento, le palais, et tous les édifices importants étaient occupés simultanément. Tout cela se fit sans la moindre tentative de résistance. Je ne crois pas que, à part ceux du congrès, il ait été tiré un seul coup de feu, ni qu'il y ait eu un seul blessé.  
 Dès neuf heures du matin, une foule de curieux commença à se rendre à la Puerta del Sol, dans la Carrera San Geronimo et sur tous les points de la ville, malgré l'occupation militaire.  
 Il est huit heures du matin, le maréchal Serrano, messieurs Sagasta, Rivero, Martos,

Valentin, maîtrisant à peine son émotion, leva les mains au ciel pour lui rendre grâce; mais ses bras retombèrent aussitôt, et il pâlit soudain en voyant sa femme prise d'un violent accès de toux.  
 Cet accès ne dura pas longtemps, mais la toux était sèche et creuse, comme si elle sortait de poumons entamés. Hélène remarqua le pénible effet que sa toux avait produit sur son mari.  
 Pour le tranquilliser, Hélène lui dit en souriant :  
 « Pauvre Valentin, vous êtes si effrayé de me voir malade, que la moindre aggravation de mon mal vous rend malheureux. Cette fois vous vous affligez à tort; avant-hier au soir, j'ai été longtemps assise devant ma fenêtre ouverte, et j'ai pris un froid; mais cela n'a aucune gravité; dans quelques jours, il n'en restera plus de trace.  
 « Oh! je vous en conjure, Hélène, soyez prudente, dit Valentin; quand on est faible et malade comme vous, on ne doit pas s'exposer au grand air. Il secondera tristement la tête, et reprit sur un autre ton :  
 « Hélène, voyez-vous cette malle toute prête? J'attendais que vous fusiez levée pour vous dire que je désire faire une excursion à Ostende.  
 « A Ostende? répéta Hélène étonnée; à Ostende, en cette saison?  
 (A suivre.)

**BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

CHARBONS. — Peu d'affaires ont été liées en semaine; cela tient aux jours de fête, comme aussi au calme que nous avons chaque année, à la même époque, par suite des inventaires, écrit le journal le *Charbon*.  
 De plus, en présence de la situation exceptionnelle du moment, chacun s'observe; les acheteurs tiennent à savoir si la baisse des charbons s'accroîtra, et, par suite, ce qu'elle produira sur le cours actuel des valeurs houillères.  
 Jusqu'ici les compagnies importantes du bassin du Nord n'ont fait que des concessions peu importantes, mais il est juste de dire que leurs exigences n'ont pas été fléchies les acheteurs qui se sont tenus et se tiennent encore sur la plus grande réserve; et les marchés qui ont été conclus, ayant été par suite de besoins pressants et en raison de leur livraison immédiate, ne peuvent servir de base pour les prix nouveaux.  
 Notre clientèle de consommateurs, nous signale la nouvelle politique des mines, politique qui consiste à faire offrir, quand même, aux prix anciens; les offres sont refusées, mais l'effet est produit, du moins. Telle est la croyance des marchands de charbons.  
 La production est des plus lentes, les charbonnages étant déçus, coûte que coûte, à lutter jusqu'au mois de mars; mais, suivant vos instructions, je combattrai leur propagande en disant à tous les industriels que ce qu'ils ne pourront trouver chez les Belges, vous vous faites fort de le trouver pour eux en Angleterre ou ailleurs. Les valeurs charbonnières subissent une dépréciation toute naturelle mais qui est bien l'indice de la véritable situation, personne ne s'y trompe.

**ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE**

Le tableau de recensement des conscrits de la classe 1873, vient d'être affiché. Le total s'élève à 354 hommes, dont 219 pour le canton ouest et 135 pour le canton est.  
 A ce propos, voici un autre chiffre qui mérite d'être connu. Si les fils d'étrangers, nés en France, étaient astreints au service militaire, le nombre des conscrits des deux cantons de Roubaix serait de 512 au lieu de 354, soit une augmentation de 158, et encore ne comprenons-nous dans ce nombre que ceux dont les papiers ont été produits à la mairie de Roubaix.  
 Nous lisons en tête de la chronique du *Mémorial de Lille* :  
 « Aujourd'hui vendredi 9 janvier, jour anniversaire de la mort de Napoléon III, a été célébré à l'église Notre-Dame, à Roubaix, une messe pour le repos de l'âme de l'Empereur. Ce service, absolument privé et qui n'avait pas été annoncé à l'avance, a été dit sur l'initiative de quelques amis fidèles et dévoués, gardant le culte de l' passé égaré, et qui se sont réunis dans une pieuse pensée d'hommage, de regret et d'espérance. — A. E. »

**Par décret du président de la République**

l'importation des huiles et essences de pétrole et de schiste ne peut être effectuée que par les bureaux de douane de Dunkerque, Lille, Valenciennes, Givet, Longwy, Lunéville, Delle, Bellegarde, Marseille, Cette, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Paris et Lyon.  
 Voici le discours que S. E. Mgr le cardinal Régner a adressé jeudi à M. le maréchal de Mac-Mahon, après la réception de la barette :  
 « Je m'estime particulièrement heureux, monsieur le maréchal, de recevoir de vos mains l'insigne cardinalice dont la remise est réservée, en notre pays, au chef de l'Etat.  
 « Avec toute la France, j'ai longtemps applaudi vos héroïques exploits sur les champs de bataille. Et quand la fortune a trié nos armées, ou plutôt quand le ciel nous a infligé un châtiment que méritaient nos fautes; quand vous êtes tombé, sans peur et sans reproche, au milieu de ces soldats avec qui vous aviez si vaillamment affronté la mort, j'ai partagé avec la patrie en deuil la douloureuse anxiété que lui causaient vos glorieuses blessures.  
 « Assez rapproché de votre lit de douleur pour connaître les phases de votre convalescence, nous les avons longtemps suivies avec une espérance mêlée d'inquiétude, et nos prières n'ont cessé de s'unir à celle de la noble et courageuse épouse dont les soins si tendrement dévoués adouçaient vos souffrances.  
 « Autant nous avons admiré le chevaleresque courage avec lequel vous avez tenu l'épée que la France vous avait confiée pour sa défense, autant, monsieur le maréchal, nous avons apprécié le modeste et patriotique dévouement avec lequel vous avez accepté la haute et difficile mission

qu'elle vous imposait de raffermir le gouvernement.  
 « Mon dieux, monsieur le maréchal, à en l'avantage très vivement apprécié d'être placé sous votre commandement militaire, et nos populations du Nord gardent le souvenir de votre passage au milieu d'elles. Nous avons vu de plus près ce que vaut cette parole d'honneur d'homme et de soldat que vous avez si loyalement donnée à la France et sur laquelle elle se repose avec une si confiante sécurité.  
 « Lille n'a point oublié les éminentes et douces vertus dont Mme la maréchale de Mac-Mahon lui a donné l'exemple. Sa mémoire reste vivante dans le cœur de nos pauvres; dont son active et féconde charité avait admirablement soulagé l'indigence.  
 « A tous les titres, monsieur le maréchal, nous vous devons et nous vous promettons reconnaissance et concours.  
 « Le nombreux et digne clergé à la tête duquel m'a placé le Saint-Père, il y a plus de vingt-trois ans, partage à cet égard tous mes sentiments.  
 « Sans jamais sortir des attributions religieuses, étrangers à tout ce qui sera purement politique et à toutes les affaires qui n'intéressent que l'administration civile, n'ayant pour tous que des sentiments et des paroles de concorde et de paix, nous vous aidons, par l'efficacité sainte de notre ministère, à rétablir l'ordre moral. »

Le scrutin par appel nominal pour l'ajournement du projet de loi relatif aux maîtres étant secret, le *Journal officiel* ne publie que les noms de ceux qui n'ont pas pris part au vote et les noms des absents par congé régulier.  
 Douze députés du Nord n'ont pas pris part au vote. Ce sont MM. Bapcarne-Leroux, Jules Brame, de Brigade, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Lagrange, Laurent, Pojot, Des Rotours, de Staplande, Testelin et Théry.

**La Grande-Harmonie donnera à ses membres honoraires un concert vocal et instrumental, lundi 19 janvier à sept heures très-précises, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville.**

Plusieurs artistes de grand mérite prêteront leur concours à cette solennité musicale, qui s'annonce comme devant être très-brillante.

**Les investigations les plus actives**

continuent sur le vol de 22,000 francs dont a été victime M. Papier, négociant en lin à Tourcoing. M. Papier est un jeune homme de dix-huit ans, très-sérieux, et bien qu'on ne s'explique pas la manière dont il a pu être volé, tout autre à sa place y aurait été pris.  
 En effet, M. Papier, comme nous l'avons dit, venait de recevoir 1,000 fr. de M. le maire de Verwieuq. Il les avait mis dans sa sacoche qu'il déposa sur sa banquette. Pendant qu'il conversait, un individu a substitué une autre sacoche à celle de M. Papier.  
 Ce procédé est digne d'un voleur émérite; car, si M. Papier s'était aperçu qu'on enlevait sa sacoche, il en aurait fait l'observation et le voleur se serait excusé en disant qu'il se trompait, et il aurait repris la sacoche, contenant quelques menus objets de toilette.  
 On croit que M. Papier, qui avait reçu 3,000 fr. au café Couteau, place de la Gare, quelque temps avant de venir à Belle-Vue, a été suivi dans ses courses par le voleur.

**Une affaire criminelle, dont le coupable est né dans le département du Nord, vient d'avoir son dénouement à Amiens.**

Oscar-Désiré Choart, âgé de 26 ans, ouvrier mécanicien, né et demeurant à Seclin, comparait hier devant le Cour d'assises de la Somme, sous prévention :  
 1° D'avoir, le 13 novembre 1873, à Corbie, avec préméditation et guet-apens, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne d'Elvire Lefèvre, sa femme.  
 2° D'avoir, le 13 novembre 1873, à Corbie, avec préméditation et guet-apens, commis un homicide volontaire sur la personne de Louis-Charles-Albert Lefèvre.  
 Voici l'exposé des faits tels qu'ils résultent de l'arrêt de mise en accusation :  
 « Choart avait, par son inconduite, déterminé sa femme à tenter contre lui une demande en séparation de corps. A cette occasion, tous deux comparaissaient à Amiens, le 13 novembre dernier, devant le bureau d'assistance judiciaire. — La conciliation n'ayant pas pu s'effectuer, Choart se fit conduire chez un armurier. « Puisque c'est comme cela, disait-il au commissaire qui l'accompagnait, je les tuerais tous deux et moi aussi. » Il comprenait ainsi dans une même pensée de vengeance, sa femme et Lefèvre, frère de celle-ci, qui l'avait accompagné à Amiens.  
 « Chez l'armurier, il achète un revolver avec une holte de cartouches, et, dans le train qui l'emmenait à Corbie, ainsi que sa femme et son beau-frère, mais dans un compartiment différent, il chargea son arme de cinq cartouches. Aussitôt l'arrivée du train à Corbie, il en descendit pour aller attendre près de la haie d'un jardin, sa femme et son beau-frère. Après leur passage, il les suivit, puis les devança, et se retourna brusquement sur sa femme : « Tiens, misérable, lui dit-il, tu n'iras pas plus loin. » En même temps, il tira sur elle, à bout portant, un coup de revolver qui la renversa sur le sol. Il dirigea ensuite son arme sur Lefèvre, et tira successivement sur lui deux autres coups de feu.

« Lefèvre est mort des suites de ses blessures.  
 « Quoique blessé grièvement à la tête, la femme Choart a survécu.  
 Déclaré coupable par le jury, qui a écarté les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens, Choart a été condamné à la peine de mort.  
 Police correctionnelle du 9 janvier.  
 François Barden se trouvant dans un cabaret de Roubaix à exercer des tours d'adresse, n'a pu supporter les critiques d'un individu qui riait de cette adresse; il l'a maltraité en le jetant deux fois par terre de la façon la plus violente. — Quinze jours de prison.  
 Deux fraudeurs quinze jours de prison et chacun 500 fr. d'amende.  
 Trois mois de prison à Amélie Gouter pour vol de viande dans une boucherie de Wattrelos.  
 Pierre Devont s'enivrait les dimanches et, pour compléter la fête, il bat sa femme. Un voisin qui a voulu, dimanche dernier, défendre la pauvre victime, a été renversé dans l'escalier. — Vingt jours de prison.

**Cours de Chimie**

Dimanche 11 janvier, à 11 heures et demie. Alcool méthylique ou esprit de bois; alcool éthylique ou ordinaire; alcool amylique; préparation; propriétés; usages.

**Cours de Physique**

n'aura pas lieu lundi 12 janvier.

**Faits Divers**

— L'Ordre publie une dépêche de Troyes annonçant que l'évêque vient d'arriver dans toutes les églises de la ville, la cérémonie anniversaire du 9 janvier (Mort de Napoléon III)  
 — La chambre criminelle de la cour de cassation sous la présidence de M. Faustin Hélie a rejeté hier comme non recevable, le pourvoi formé par le nommé Matuzewich, ex-capitaine au 103<sup>e</sup> de ligne, contre le jugement du 18<sup>e</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division, siégeant à Versailles, qui l'a condamné à la peine de mort pour désertion à l'ennemi et commandement de bandes armées.  
 — On lit dans l'*Egalité* de Marseille :  
 Un monstre humain, du sexe masculin, est né mardi 3 janvier, à deux heures de l'après-midi, dans une maison de la rue Vian. Tout le corps, bien constitué et conforme, est celui d'un bel enfant, à l'exception de la tête qui est celle d'un chat avec deux grosses oreilles et deux cornes. Cet enfant est né à peu près à terme.  
 — M. Mottu, l'ancien banquier et maire d'un des arrondissements de Paris après le 4 septembre, condamné à deux années de prison par le tribunal de police correctionnelle, vient d'être gracié après avoir subi neuf mois de sa peine.  
 — Un brouillard d'une intensité inouïe s'est abattu avant-hier sur la ville de Rennes et l'a plongé, pendant toute la journée, dans une obscurité complète.  
 On a à déplorer de nombreux malheurs. Plusieurs personnes sont tombées à l'eau. On a retiré les cadavres de quatre noyés.  
 La découverte de coiffures et d'objets d'habillement donne à penser qu'il y a malheureusement beaucoup de victimes.  
 La ville de Rennes est en proie à une émotion facile à comprendre.  
 Quelques-unes de nos vigilantes semblent certainement remonter à une antiquité respectable; cependant elles ne peuvent soutenir sous ce rapport la comparaison avec une véritable voiture aux Etats-Unis, dont le *Kickerbocker* parle en termes respectueux.  
 Ce véhicule est la voiture du général Stephen van Rensselaer, et attire l'attention et l'admiration universelle, non-seulement par sa singularité, mais aussi par sa solidité et son genre de construction.  
 Construit il y a 140 ans — en 1734 — ce carrosse a participé à beaucoup de scènes intéressantes. Le général Lafayette s'en est servi en 1824, quand il était l'hôte du général van Rensselaer. Il appartient actuellement à un habitant de Troy qui traversa l'autre jour les rues d'Albany dans cette voiture historique, traînée par quatre chevaux noirs.  
 Il paraît que jadis le carrosse était jauneclair, il est maintenant peint en noir.  
 — Deux bohèmes de lettres qui tirent désespérément le diable par la queue, ont frappé à la porte de tous les éditeurs pour dénicher une commande littéraire quelconque.  
 A la fin, ils obtiennent de collaborer à un *Dictionnaire d'étymologie*, à raison de trois centimes la ligne.  
 On leur a confié une partie de la lettre Y et ils sont arrivés au mot violon.  
 Ce mot les plonge dans une longue et profonde méditation. Ils sont en train de se demander d'où vient la qualification de « violon » appliquée à une salle de police.  
 Au bout d'une demi-heure de silence :  
 — As-tu trouvé ? dit l'un. Moi, je me perds en conjectures.  
 — L'étymologie est bien simple, répond l'autre... Le mot de violon vient de ce que, dans l'ancien temps, on était conduit au poste par deux archers!!!  
 Les deux collaborateurs, d'un mouvement spontané, se voilent la face.

**Nouvelles du soir**

On nous écrit de Versailles, le 9 janvier, soir :  
 Le centre droit a tenu aujourd'hui une nombreuse réunion. Plus de cent députés y assistaient. Il y a été décidé, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de renvoyer immédiatement auprès de M. le vice-président du conseil pour lui exprimer, ainsi qu'au cabinet tout

le JO est dési AVIS D FORMA autres LES ET

Rue de

M A

Par suite

L'an 12 heures notaire à étude les gnes, des Ferdinand

Rue de

Une supe Cette pro lots; Premier Ue bo morce,